

La Fédération UNICANCER regrette un budget 2013 en contradiction avec les objectifs du Gouvernement de défense du service public et de lutte contre le cancer

La Fédération française des Centres de lutte contre le cancer (Fédération UNICANCER) tient à exprimer son désaccord face à la baisse de tarifs publiée dans le Journal officiel du 28 février 2013. « *Si nous additionnons la baisse de tarifs officielle de -0,84% au - 0,35% de gel prudentiel, nous arrivons à une baisse totale des tarifs de -1,19%. Cela représente un effort financier supplémentaire très difficile à faire supporter par les Centres de lutte contre le cancer* », dénonce le Pr Josy Reiffers, président de la Fédération UNICANCER.

La Fédération s'insurge contre le fait que la baisse des tarifs des hôpitaux publics et privés d'intérêt collectif reste plus importante que celle appliquée aux cliniques (-1,19% vs - 0,56%). Cet écart repose sur des prévisions d'activités différenciées entre secteur et donc compense les pertes de parts de marché des cliniques vers les hôpitaux publics et privés à but non lucratif. « *Cette baisse pénalise les établissements les plus productifs, les plus attractifs pour les patients* », critique le Pr Josy Reiffers.

La Fédération UNICANCER approuve la proposition de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) de faire peser équitablement les mesures de réserve prudentielle entre les deux secteurs de l'hospitalisation. Elle restera cependant vigilante quant à l'équité des modalités de reversement de cette enveloppe.

Concernant les MIGAG, leur progression n'est pas dans les faits aussi élevée que les +2,31% annoncés par la DGOS, car si les calculs sont faits sur les mêmes bases des années précédentes, cette augmentation n'est que de +0,25%.

De plus, la faible progression des MIGAC est à mettre en regard du montant du Fonds d'intervention régional (FIR). Pour la Fédération, le FIR n'est pas fléché sur une enveloppe hôpital et son système d'attribution par les agences régionales de santé demeure très opaque.

La Fédération UNICANCER demande un financement des établissements de santé en cohérence avec les priorités de défense des missions de service public affichées par le gouvernement et les engagements en matière de santé publique inscrits dans le Plan cancer. Elle rappelle ainsi que certaines prises en charge, définies comme prioritaires par le Plan cancer 2009-2013, telles que les soins de support, les soins innovants et les activités de recours, ne bénéficient toujours pas d'un dispositif de financement.

A propos d'UNICANCER et de la Fédération française des Centres de lutte contre le cancer

Seul groupe hospitalier exclusivement dédié à la lutte contre le cancer, le Groupe UNICANCER a été créé en 2011 par les Centres de lutte contre le cancer et leur fédération. Constituant un réseau régional et national, les Centres de lutte contre le cancer sont des établissements de santé privés à but non lucratif, participant au service public hospitalier. Ils assurent des missions de soins, de recherche et d'enseignement, avec une prise en charge en conformité avec les tarifs conventionnels et l'absence de pratiques libérales. Le groupe est porteur d'un modèle de cancérologie basé sur l'individualisation des traitements et le continuum recherche-soins.

UNICANCER est piloté par la Fédération française des Centres de lutte contre le cancer (Fédération UNICANCER), l'une des quatre fédérations hospitalières représentatives dans notre pays. La Fédération UNICANCER a été fondée par les Centres en 1964 pour gérer leur convention collective et les représenter auprès des pouvoirs publics.

***UNICANCER en chiffres** : 20 établissements de santé, 16 000 salariés, 1,8 milliard d'euros de recettes, plus de 250 essais cliniques en cours, plus de 100 000 patients hospitalisés par an.*

Pour plus d'information : www.unicancer.fr

Contacts presse :

Viviane Tronel > Chef de projet communication > 01 76 64 78 00 > 06 22 19 92 58 > v-tronel@unicancer.fr
Agathe Lasne > Chargée de communication > 01 71 93 67 06 > 06 18 38 96 23 > a-lasne@unicancer.fr